

Le collectif CGT des CRP appelle les stagiaires et le personnel à se joindre à l'appel à l'action du 13 novembre organisée par les organisations syndicales de l'AFPA CGT/CFDT/CGT-FO/SUD Solidaires/ CFE-CGC/CFTC :

Contre le démantèlement de l'AFPA

Patrimoine, hébergements, financement de la formation en région, avenir de l'orientation, avenir de l'ingénierie et de la certification... Le gouvernement a annoncé des décisions « à l'automne » ou « d'ici la fin de l'année ».

Pour des moyens financiers à la hauteur des besoins

Le projet de loi de finances pour 2009 est soumis au Parlement. Le 13 novembre, l'Assemblée nationale examine et vote le budget de l'AFPA. Les orientations soumises à l'avis du Parlement sur le PAS-emploi prévoient un désengagement financier de l'Etat dès 2009.

Dans le même temps on démantèle l'AFPA

Plates-formes de recrutement de stagiaires, fermetures de formations, privatisation de la restauration, sous-traitance de services associés, regroupement de centres, fermetures de sites..., la direction générale veut rendre irréversible la casse de l'AFPA. Elle soumet toute activité à l'objectif de rentabilité financière...

Suppression, dès le 1^{er} janvier 2009, de l'habilitation générale et permanente formation et certification de l'AFPA.

En la privant de l'habilitation permanente à délivrer les Titres du ministère du travail, le gouvernement ôte à l'AFPA une des pièces maîtresses de son efficacité sociale.

Participez nombreux :

- **Au rassemblement devant l'Assemblée nationale à 10 heures contre le démantèlement de l'AFPA**
- **Aux rassemblements prévus dans les régions (voir le site <http://www.cgtafpa.org/>)**

Cette action s'inscrit dans le prolongement de notre action du 21 octobre, la manifestation au ministère du travail a permis qu'une délégation des personnels et stagiaires des CRP soit reçue.

Plusieurs points concernant l'AFPA avaient à l'époque été abordé :

Disparition des services d'Orientation Professionnelle (Psychologues AFPA) :

Réponse du Ministère : Aucune décision ne sera prise avant la présentation au Parlement (février 2009) d'un rapport sur les modalités d'un éventuel transfert à l'opérateur unique (fusion ANPE-ASSEDIC).

Réduction des titres professionnels.

Nous avons argumenté :

- Sur la nécessité de conserver les titres de niveau V, y compris les « petits flux » pour ne pas exclure de la formation qualifiante de nombreuses personnes en situation de handicap
- Sur le maintien des titres en électronique qui répondent au besoin des personnes handicapées et comme le confirme la branche professionnelle aux besoins de l'industrie.

Le 24 octobre puis le 5 novembre, les CNS et CPC se sont prononcées pour la construction d'une véritable filière électronique de formation. Elles considèrent que les titres AMIEE TESE TBEE doivent faire partie de cette construction.

Les professionnels conscients des tensions sur le marché du travail concernant les métiers de l'électronique refusent des désactivations rapides alors qu'il est urgent de remotiver vers les emplois de câbleurs, techniciens et techniciens supérieurs et ingénieurs.

Ceci est un point d'appui, qui devrait faire reculer les ambitions du Ministère sur la réduction des titres professionnels.

Un courrier du collectif CGT va être adressé au Ministère pour qu'il suive l'avis des partenaires sociaux et des professionnels siégeant dans ces commissions